

Ressources budgétaires pour 2001 - Fixation de divers tarifs, taxes et droits

M. LE MAIRE, Rapporteur : Après examen par la Municipalité des propositions émanant des commissions, il est proposé au Conseil Municipal de fixer comme suit le montant des tarifs, taxes et droits correspondant aux prestations assurées par la Ville de Besançon dans divers domaines et qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2001.

Conformément à la délibération du 21 septembre 1998, les encaissements en euros sont possibles pour les régies municipales sous forme de monnaie scripturale et pendant toute la période transitoire.

Le double affichage sera effectué dans la majorité des établissements municipaux. En cas de difficulté, c'est le prix affiché en francs qui, jusqu'au 31 décembre 2001, est la valeur de référence.

I - Droits de place

1. Foires et marchés

Tarifs de bases	2000	Propositions 2001		% augmentation
		F	€	
<i>A. Particuliers apportant au panier</i> par m ² et par demi journée	2,95 F	3,00	0,46	1,69
<i>B. Démonstrateurs</i> par m ² et par jour par m ² et par demi-journée	18,40 F	18,65	2,84	1,36
	9,15 F	9,25	1,41	1,09
<i>C. Autres commerçants, brocanteurs, fripiers, artisans</i> le mètre linéaire par demi-journée le mètre linéaire par jour	4,75 F	4,80	0,73	1,05
	8,75 F	8,85	1,35	1,14
<i>D. Vente de fleurs Toussaint</i> le mètre linéaire	41,20 F	41,80	6,37	1,46
<i>E. Vente de sapins</i> forfait par case de 13 m ² par jour forfait par case de 13 m ² - 9 jours	100,00 F	101,50	15,47	1,50
	500,00 F	507,00	77,29	1,40
<i>F. Maraîchers et revendeurs détaillants</i> le mètre linéaire abonnement mensuel (pour les mardis et vendredis matin)	39,55 F	40,10	6,11	1,39
<i>G. Supplément pour branchement électrique</i> par mois (forfait) par m ² et par jour	43,80 F	44,40	6,77	1,37
	1,15 F	1,20	0,18	4,35
<i>H. Marchés de dimanche et jours fériés</i> le mètre linéaire par demi-journée le mètre linéaire par jour	7,15 F	7,25	1,11	1,40
	10,25 F	10,40	1,59	1,46

2. Allée couverte restructurée - Droits mensuels

N° des cases	Tarifs 2000	Propositions 2001		% augmentation
		F	€	
1	1 129,50 F	1 145,50	174,63	1,42
2	2 033,00 F	2 061,50	314,27	1,40
3	2 033,00 F	2 061,50	314,27	1,40
4	1 581,25 F	1 603,50	244,45	1,40
5	3 388,50 F	3 436,00	523,81	1,40
6	2 033,00 F	2 061,50	314,27	1,40
7	1 355,50 F	1 374,50	209,54	1,40
8	2 033,00 F	2 061,50	314,27	1,40
9	1 355,50 F	1 374,50	209,54	1,40
10	1 325,25 F	1 344,00	204,89	1,41
11	1 405,50 F	1 425,25	217,28	1,41
12	1 405,50 F	1 425,25	217,28	1,41
13	1 405,50 F	1 425,25	217,28	1,41
14	1 405,50 F	1 425,25	217,28	1,41
15	1 405,50 F	1 425,25	217,28	1,41
16	1 405,50 F	1 425,25	217,28	1,41
17	1 405,50 F	1 425,25	217,28	1,41
18	1 405,50 F	1 425,25	217,28	1,41
19	1 405,50 F	1 425,25	217,28	1,41
20	1 405,50 F	1 425,25	217,28	1,41
21	492,00 F	499,00	76,07	1,42
22	492,00 F	499,00	76,07	1,42
23	843,25 F	855,05	130,35	1,40
24	1 325,25 F	1 344,00	204,89	1,41
25	1 405,50 F	1 425,25	217,28	1,41
26	1 405,50 F	1 425,25	217,28	1,41
27	1 405,50 F	1 425,25	217,28	1,41
28	1 405,50 F	1 425,25	217,28	1,41
29	1 405,50 F	1 425,25	217,28	1,41
30	1 405,50 F	1 425,25	217,28	1,41
31	1 405,50 F	1 425,25	217,28	1,41
32	1 405,50 F	1 425,25	217,28	1,41
33	1 405,50 F	1 425,25	217,28	1,41
34	1 325,25 F	1 344,00	204,89	1,41
35	1 470,75 F	1 491,50	227,38	1,41
36	1 470,75 F	1 491,50	227,38	1,41

Frais de gardiennage par mois et par case : 51 F (7,77 €)

3. Dispositions générales applicables aux foires et marchés

Les abonnements sont payables par mois (ou par trimestre) et d'avance. Sans préjudice des sanctions prévues au règlement, tout retard entraîne l'application d'une amende égale à 10 % du droit à recouvrer par semaine ou partie de semaine.

D'autre part, dans tous les cas où il est prévu un tarif à l'abonnement, la location mensuelle constitue le mode normal d'occupation. Le tarif à la journée ou à la demi-journée n'est en conséquence consenti qu'à titre exceptionnel pour occupation supplémentaire dans la limite des emplacements disponibles.

La redevance totale sera arrondie dans tous les cas au demi-franc inférieur ou supérieur le plus proche.

Pour permettre le lancement de nouveaux marchés de quartier, l'Administration se réserve la possibilité de supprimer les droits de place pendant les trois premiers mois.

4. Manifestations publicitaires

	2000	Propositions 2001		% augmentation
		F	€	
par emplacement (12 m ² et plus) - par véhicule et par jour	197,75 F	200,50	30,57	1,39
par emplacement (moins de 12m ²) - par véhicule et par jour	97,30 F	98,50	15,02	1,23

5. Expositions de véhicules d'occasion et de caravanes

	2000	Propositions 2001		% augmentation
		F	€	
par véhicule et par jour	23,00 F	23,30	3,55	1,30

6. Autres expositions

	2000	Propositions 2001		% augmentation
		F	€	
le m ² par jour	4,10 F	4,15	0,63	1,22

7. Fêtes foraines

	2000	Propositions 2001		% augmentation
		F	€	
<i>a) Fêtes de quartier (8 jours)</i>				
jusqu'à 200 m ² - le m ²	5,95 F	6,06	0,92	1,60
de 200 à 400 m ² - le m ²	4,20 F	4,25	0,65	1,19
au-dessus de 400 m ² - le m ²	3,70 F	3,75	0,57	1,35
véhicules autos et habitables	18,10 F	18,35	2,80	1,38
remorques	11,25 F	11,40	1,74	1,33
<i>b) Fêtes du 14 juillet (15 jours - 2 dimanches)</i>				
jusqu'à 200 m ² - le m ²	8,05 F	8,15	1,24	1,24
de 200 à 400 m ² - le m ²	5,25 F	5,30	0,81	0,95
au-dessus de 400 m ² - le m ²	4,80 F	4,85	0,74	1,04
véhicules autos et habitables	35,15 F	35,65	5,43	1,42
remorques	23,10 F	23,40	3,57	1,30
<i>c) Fêtes de Pâques (15 jours - 3 dimanches)</i>				
jusqu'à 200 m ² - le m ²	12,25 F	12,40	1,89	1,22
de 200 à 400 m ² - le m ²	8,00 F	8,10	1,23	1,25
au-dessus de 400 m ² - le m ²	7,00 F	7,10	1,08	1,43
véhicules autos et habitables	35,25 F	35,75	5,45	1,42
remorques	23,00 F	23,30	3,55	1,30

8. Cirques

	2000	Propositions 2001		% augmentation
		F	€	
forfait par jour	2 739,00 F	2 777,00	423,35	1,39
forfait nettoyage	5 041,00 F	5 112,00	779,32	1,41

9. Cirques de quartier

	2000	Propositions 2001		% augmentation
		F	€	
forfait par jour	353,00 F	358,00	54,58	1,42

10. Echoppes mobiles - Droits mensuels

	2000	Propositions 2001		% augmentation
		F	€	
a) Produits non transformés (fleurs, fruits, légumes)	311,25 F	315,50	48,10	1,37
b) Produits artisanaux (bibelots, objets d'art)	394,50 F	400,00	60,98	1,39
c) Produits alimentaires (pizzas, frites, merguez, etc.)	540,00 F	547,50	83,47	1,39
d) Glaces et produits apparentés (zones piétonnes)	1 079,25 F	1 094,25	166,82	1,39
e) Marrons chauds	1 079,25 F	1 094,25	166,82	1,39
f) Autres produits	1 395,50 F	1 415,00	215,72	1,40

11. Artisans

	2000	Propositions 2001		% augmentation
		F	€	
Stationnement voies piétonnes prix par jour	121,00 F	122,00	18,60	0,83
Carnet stationnement	178,00 F	180,00	27,44	1,12

12. Taxis - Droits de stationnement

	2000	Propositions 2001		% augmentation
		F	€	
Redevance mensuelle	210,00 F	213,00	32,47	1,43

II - Fourrière à animaux

	2000	Propositions 2001		% augmentation
		F	€	
Pension journalière chiens	36,00 F	37,00	5,64	2,77
Pension journalière chats	18,00 F	19,00	2,90	5,55
Frais de capture	247,00 F	251,00	38,26	1,61

III - Atelier de distillation

	2000	Propositions 2001		% augmentation
		F	€	
Location journée pour résidents à Besançon	146,00 F	148,00	22,56	1,37
Location journée pour non-résidents à Besançon	241,00 F	245,00	37,35	1,66
Forfait nettoyage	378,00 F	378,00	57,63	-

IV - Fourrière à véhicules

Il est proposé de maintenir les tarifs de l'année précédente, à savoir :

- dispositions de l'arrêté du 19/08/1996 fixant les tarifs maxima des frais de fourrière automobile, à l'exception du tarif enlèvement véhicule particulier < 3,5 t fixé à 570 F (89,90 €) (au lieu de 600 F dans l'arrêté du 19/98/1996, soit 91,47 €).

Type de véhicule	Immobilisation matérielle		Opérations préalables		Enlèvement		Garde journalière		Expertise	
	F	€	F	€	F	€	F	€	F	€
PTAC > 3,5 t	50,00	7,62	150,00	22,87	800,00	121,96	60,00	9,15	600,00	91,47
Particulier < 3,5 t	50,00	7,62	100,00	15,24	570,00	86,90	30,00 21,00 (1)	4,57 3,20	400,00	60,98
Autres	50,00	7,62	50,00	7,62	300,00	45,73	20,00	3,05	200,00	30,49

(1) dans le cadre d'une enquête judiciaire

	2000	Propositions 2001		% augmentation
		F	€	
Intervention sauvegarde des véhicules (inondations, véhicules volés)	350,00 F	350,00	53,36	-

V - Autorisations de voirie

Tableau A

N° des articles	Désignation	Unité d'application	Durée d'application	2000	Proposition 2001		% augmentation
					F	€	
1	Tableau réclame (ou panneau réclame)	m ²	an	61,25 F	62,00	9,45	1,22
2	Porte menus	u	an	61,25 F	62,00	9,45	1,22
3	Appareil de distribution automatique	u	an	353,00 F	358,00	54,58	1,42
4	Terrasse de café (y compris arbustes, plantes, garnitures et passages)	m ²	an	71,25 F	72,25	11,01	1,40
5	Terrasse couverte	m ²	an	306,25 F	310,50	47,34	1,39
6	Etalage (y compris plantes, garnitures et passages)	m ²	an	280,00 F	284,00	43,30	1,43
7	Enseignes provisoires (calicot) - Emplacement spécifique sur le domaine public	m ²	semaine	68,25 F	69,00	10,52	1,10
8	Enseignes provisoires (calicot) sur un bâtiment, parallèle à la façade	m ²	semaine	35,25 F	35,75	5,45	1,42
9	Préenseignes (panneaux réclame signalant un commerce en fond de cour)	u	an	61,25 F	62,00	9,45	1,22
10	Autres autorisations (correspondant a droit minimum)	u	an	353,00 F	360,00	54,88	1,98
11	Autres autorisations ponctuelles	u	jour	353,00 F	360,00	54,88	1,98
12	Autorisations (enseignes, alignements divers)	u		353,00 F	360,00	54,88	1,98
13	Dépose affichettes : droit minimum par dizaine supplémentaire	1 à 10 10	par dépose	401,50 F	407,00	62,05	1,37
				201,00 F	204,00	31,10	1,50

Tableau B - Permis de stationnement

N° des articles	Désignation	Unité d'appli-cation	Durée d'appli-cation	2000	Proposition 2001		% aug-ment-ation
					F	®	
1	Occupation temporaire du sol par : * des matériaux de construction * échafaudage * emprise de chantier * bennes * camion nacelle, béton, pompe, grue, etc.	m ²	semaine	8,00 F	8,10	1,23	1,25
1 bis	Plus value pour occupation sur stationnement payant	m ²	semaine	-	12,10	1,84	créat.
2	Occupation temporaire du sur-sol (par câble aérien ou canalisation)	m	semaine	8,00 F (mois)	2,00	0,30	-
3	Accès entrée charretière	u	u	356,00 F	360,00	54,88	1,12
4	Autres permis de stationnement	u	u	356,00 F	360,00	54,88	1,12

L'article 1 bis remplace le montant de 20 F par place et par jour, qui était perçu pour une occupation entraînant la suppression d'une place de stationnement payant.

Tableau C - Permissions de voirie

N° des articles	Désignation	Unité d'appli-cation	Durée d'appli-cation	2000	Proposition 2001		% aug-ment-ation
					F	€	
1	Occupation extraordinaire du sol ou du sous-sol par des ouvrages	m ²	an	71,00 F	72,00	10,98	1,41
2	Occupation extraordinaire du sol ou du sous-sol par des câbles ou canalisations	m	an	71,00 F	72,00	10,98	1,41
3	Miroir	u	an	410,00 F	415,00	63,27	1,22
4	Accès station service	u	an		360,00	54,88	

Article 4 : les années antérieures, les accès de station service étaient assujettis à un droit de voirie forfaitaire pour la période de 5 ans couverte par une autorisation de voirie. Pour éviter une disparité vis-à-vis des autres occupations à caractère permanent et se rapprocher de la pratique de l'Etat en la matière (taxe annuelle de 500 F, soit 76,22 €) il est proposé de classer dorénavant les accès de station service dans la catégorie des permissions de voirie et de leur appliquer un droit annuel de 360 F (54,88 €) en 2001, correspondant au montant du droit minimum.

Modalités d'application concernant les tableaux A, B, C

Article 1^{er} : En zone piétonnière et semi-piétonnière:

Centre-ville : Grande-Rue, Rue Bersot, Place du Huit-Septembre, Place Pasteur, Rue Pasteur, Place Marulaz, Rue de la République et Rue d'Alsace devant le bâtiment Saint-Pierre, Rue des Boucheries, Place de la Révolution, Rue des Granges, Rue Battant, Rue Courbet, Rue Claude Pouillet, faubourg Rivotte.

Planoise : Rue Marc Bloch, Rue André Malraux, Place René Cassin, Rue André Bouulloche, Avenue du Parc, Square Van Gogh, Rue Picasso, Place de l'Europe, Rue Léonard de Vinci, Rue Albrecht Dürer, Rue Henri Matisse, Rue Gauguin, Rue Goya, Rue Rembrandt, Rue Renoir, Rue Pierre Rubens, Rue Jules Gauthier, Rue Charles de Montalembert, Rue Bonnefoy :

* Les prix du tableau B (article 5) sont triplés.

* Les prix du tableau A, du tableau B (articles 1,2), du tableau C (articles 1,2) sont doublés.

Article 2 : Le droit minimum perçu par autorisation ou permission sera de :

* 360,00 F, soit 54,88 € (+ 1,98 %) hors zone piétonnière ou semi-piétonnière,

* 720,00 F, soit 109,76 € (+ 1,98 %) en zone piétonnière ou semi-piétonnière.

Article 3 : Le premier droit des autorisations mentionnées au tableau A et des permissions de voirie du tableau C, sera ramené à la moitié de la redevance annuelle si la demande a été faite le second semestre de l'année, mais en appliquant toujours le droit minimum

Article 4 : L'exonération des droits d'occupation de la voie publique sera maintenue lors du ravalement de façade, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 1986 ; toutefois, elle sera limitée dans le temps à raison d'une semaine d'exonération pour 75 m² de façade ravalée à l'aplomb du domaine public, les ouvertures étant comptées comme surface pleine.

Article 5 : Les surfaces autorisées par l'arrêté de voirie devront être rigoureusement respectées. Chaque infraction constatée par un surveillant du domaine public fera l'objet d'une rectification du permis de stationnement ou de l'émission d'un permis complémentaire.

Article 6 : La mise en place de mini-benne et de sac à gravats (contenance égale ou inférieure à 1 m³) sera exonérée des droits d'occupation de la voie publique à condition que la durée de pose soit égale ou inférieure à trois jours pour les mini-bennes et 24 heures pour les sacs à gravats. Ces dispositions sont applicables pour chaque chantier tous corps d'état confondus.

Article 7 : Les associations à but non lucratif régies par la loi de 1901 désirant placer des enseignes provisoires seront exonérées des droits de voirie à condition qu'aucune publicité étrangère à l'association ne figure sur les calicots : en aucun cas les calicots ne seront autorisés en travers des voies.

Article 8 : Ce tarif s'appliquera pour toute autorisation délivrée après le 31 décembre 2000.

Enlèvement de graffiti

1) le contrat annuel de maintenance et de nettoyage des supports avec participation financière du propriétaire de l'immeuble dont les façades ne sont pas protégées par un traitement préalable anti-graffiti

Tarifs dégressifs par tranches :

Tranche de 0 à 50 ml	37,50 F	(5,72 €)
Tranche > à 50 ml	20,00 F	(3,05 €)
Tranche de 0 à 125 m ²	15,00 F	(2,29 €)
Tranche > à 125 m ²	8,00 F	(1,22 €)

2) le contrat annuel de maintenance et de nettoyage des supports sans participation financière du propriétaire de l'immeuble dont les façades sont protégées par un traitement préalable anti-graffiti

- Gratuit

3) la facturation au forfait horaire hors contrat

- Tarif : 600 F (91,47 €)

Délivrance de clefs, télécommandes, prêt de panneaux

1) Prêt de clefs de bornes

Tarif : caution de 300 F (45,73 €)

2) Délivrance de télécommandes

Tarif : caution de 300 F (45,73 €)

3) Prêt de panneaux

Tarif : caution de 500 F (76,22 €) .

VI - Concessions de terrains, droits et taxes afférents aux opérations effectuées dans les cimetières

Une hausse moyenne de 1,4 % est proposée pour les tarifs concernant les concessions et taxes d'inhumation.

En revanche, il est proposé une baisse significative de la redevance de crémation adulte (- 8,64 %) et des taxes de crémation et d'inhumation suite à crémation (- 31,25 %), destinée à préserver l'équilibre d'exploitation de l'établissement dans un cadre concurrentiel.

Concessions : droits et taxes	Concessions			Taxe d'inhumation			
	Durée et type de concession	2000	Propositions 2001		2000	Propositions 2001	
			F	€		F	€
15 ans pleine terre (2 m ²)	1 233 F	1 250	190,56	358 F	363	55,34	
30 ans pleine terre (2 m ²)	2 255 F	2 287	348,65	525 F	532	81,10	
50 ans pleine terre (2 m ²)	4 501 F	4 564	695,78	525 F	532	81,10	
Perpétuelle pleine terre (ne fait plus l'objet de concessions nouvelles)				908 F	921	140,41	
30 ans constructible (2,5 m ²)	2 813 F	2 852	434,88	1 049 F	1 064	162,21	
50 ans constructible (2,5 m ²)	5 629 F	5 708	870,18	1 049 F	1 064	162,21	
Perpétuelle constructible (2,5 m ²)	36 626 F	37 139	5 661,80	1 785 F	1 810	275,93	
Jardin d'urnes 30 ans : terrain	1 122 F	1 138	173,49				
Jardin d'urnes (Saint-Claude) 30 ans : terrain avec caveau	3 162 F	3 206	488,75	320 F	220	35,06	
terrain	2 039 F	2 068	315,26				
Jardin d'urnes 50 ans : terrain	2 813 F	2 852	434,78	320 F	220	35,06	
Jardin d'urnes (Saint-Claude) 50 ans : terrain avec caveau	4 852 F	4 920	750,05	320 F	220	35,06	
terrain	2 039 F	2 068	315,26				

Concessions : droits et taxes	Concessions			Taxe d'inhumation			
	Durée et type de concession	2000	Propositions 2001		2000	Propositions 2001	
			F	€		F	€
Columbarium de Saint-Ferjeux	1 366 F	1 385	211,14	320 F	220	35,06	
Columbarium de Saint-Claude :	3 424 F	3 472	529,30	320 F	220	35,06	
pour les 5 premières années	2 075 F	2 104	320,75				
renouvellement pour 5 ans							
Droit de séjour au dépositaire :	gratuit	gratuit	gratuit				
du 1er au 15ème jour	36 F	36,50	5,56				
à partir du 16ème jour, par journée							
Reprise de fosses	712 F	722	110,07				
Terrain non concédé				358 F	363	55,18	

Crématorium

	2000	Propositions 2001	
		F	€
Redevance de crémation :			
adulte	2 660 F	2 430	370,45
enfant jusqu'à 1 an	666 F	675	102,90
enfant de 1 à 12 ans	1 329 F	1 348	205,50
Crémation après exhumation :			
cercueil inhumé depuis moins de 5 ans	2 660 F	2 430	370,45
cercueil inhumé depuis plus de 5 ans	1 329 F	1 348	205,50
Location de la salle de cérémonies	422 F	428	65,25
Taxe de crémation	320 F	220	35,06

VII - Hygiène

1. Bains douches

	2000	Propositions 2001		% augmentation
		F	€	
Douches enfants	4,00 F	4,10	0,63	2,50
Douches adultes	9,00 F	9,20	1,40	2,22
Bains	17,00 F	17,50	2,67	2,90

2. Désinfection et désinsectisation

	2000	Propositions 2001		% augmen- tation
		F	€	
<i>Désinfection au poste</i> étuve complète	63,00 F	64,00	9,76	1,60
<i>Transport des objets à désinfecter</i> moins de 5 km	47,00 F	48,00	7,32	2,12
plus de 5 km	63,00 F	64,00	9,76	1,59
<i>Désinfection ou désinsectisation à domicile</i>				
F1	148,00 F	150,00	22,87	1,35
F2	174,00 F	176,00	26,83	1,15
F3	194,00 F	197,00	30,03	1,55
F4	234,00 F	238,00	36,28	1,71
F5	256,00 F	260,00	39,64	1,56
F6 et plus	286,00 F	290,00	44,21	1,40
Litre de produit insecticide posé dans les collectivités	112,00 F	114,00	17,38	1,78
Immeuble (par logement) ou collectivité	83,00 F	84,00	12,81	1,20
Foyer-logement (par logement)	11,00 F	11,00	1,68	-
<i>Dératisation</i>				
raticide, le kg (blé empoisonné)	41,00 F	42,00	6,40	2,44
raticide, le kg (bloc hydrofuge ou granulés)	76,00 F	77,00	11,74	1,32
souricide, le kg	92,00 F	93,00	14,18	1,09
Forfait déplacement + intervention	105,00 F	106,00	16,16	0,95
<i>Divers</i>				
test fumigène	71,00 F	72,00	10,98	1,41

VIII - Installations sportives

1. Complexe sportif municipal Léo Lagrange

	2000	Propositions 2001		% augmen- tation
		F	€	
Stade Honneur (terrain piste cycliste) droit fixe de location	800 F	810	123,48	1,25
droit proportionnel pour les clubs extérieurs, 10 % sur la recette brute totale				
droit d'utilisation du haut-parleur aux fins de publicité	700 F	705	107,48	0,71
droit supplémentaire pour manifestation nocturne (tarif unique)	3 000 F	3 040	463,45	1,33

2. Location du Palais des Sports

	2000	Propositions 2001		% augmen- -tation
		F	€	
Salle Honneur				
<i>Tarif 1</i> Compétitions ou matches de propagande nationaux ne comportant que des amateurs et organisés par un club extérieur, une ligue régionale ou une fédération				
a) occupation maximum de 6 heures : forfait + un droit supplémentaire de 5 % sur la part de la recette brute supérieure à 25 000 F (3 811,23 €)	935 F	950	144,83	1,60
b) occupation dépassant 6 heures : forfait + un droit supplémentaire de 5 % sur la part de la recette brute supérieure à 25 000 F (3 811,23 €)	1 675 F	1 695	258,40	1,19
<i>Tarif 2</i> Manifestations sportives avec la participation de professionnels (tennis, catch, boxe, basket-ball, ...) : forfait + un droit supplémentaire de 5 % sur la part de la recette brute supérieure à 25 000 F (3 811,23 €)	5 720 F	5 800	884,20	1,40
<i>Tarif 2 bis</i> Prestations pour organisation de manifestations sportives amateurs ou professionnelles	4 160 F	4 220	643,33	1,44
<i>Tarif 3</i> Spectacles - variétés				
1) Les spectacles de variétés pourront avoir lieu les mardi, mercredi et jeudi, si la salle n'a pas été retenue préalablement pour une manifestation sportive. Aucun spectacle au Palais des Sports ne pourra être annoncé par la presse ou par voie d'affiches avant d'avoir fait l'objet d'une demande écrite à M. le Maire et avoir reçu sa réponse positive.				
2) L'organisateur sera responsable des dégâts. Un état des lieux sera dressé, en sa présence, avant et à la fin du spectacle. L'établissement devra être totalement libéré (matériel compris) au plus tard à 1 h 30. En cas de dépassement, les heures de nuit effectuées par le personnel municipal seront à la charge de l'organisateur.				
3) Un dédit, sous forme de chèque adressé au Trésorier Principal de Besançon Municipale, sera exigé dès que la demande de location aura été acceptée.	4 965 F	5 030	766,82	1,31
4) Une caution sera versée par tout organisateur au moins 3 jours francs avant le spectacle à double fin : pour garantie en cas de dégâts éventuels et indemnisation des frais d'installation engagés par la Ville.	39 620 F	40 180	6 125,40	1,41
5) Un droit de location est fixé par séance. Un droit supplémentaire de 5 % sera exigé sur la part de recette brute supérieure à 25 000 F (3 811,23 €). L'organisateur fournit le podium réglementaire agréé par la Commission de Sécurité	39 620 F	40 180	6 125,40	1,41
6) Le contrôleur municipal du Palais des Sports sera chargé de la vérification de la recette.				

	2000	Propositions 2001		% augmentation
		F	€	
<p>7) M. le Maire pourra, dans certains cas, accorder une dérogation au tarif ci-dessus (tarif culturel). L'organisateur fournit le podium réglementaire agréé par la Commission de Sécurité</p>	15 245 F	15 455	2 356,10	1,38
<p>8) Les prestations exceptionnelles seront facturées en sus (détail ci-après) :</p> <p>Prestations supplémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nettoyage des chaises - nettoyage de la moquette de protection 	2 685 F 2 685 F	2 720 2 720	414,66 414,66	1,30 1,30
<p>9) Prestations pour nettoyage et remise en état des lieux</p>	19 860 F	20 140	3 070,32	1,41
<p>10) Remplacement plaques moquette endommagée</p> <p><i>Tarif 4</i> Scolaires, universitaires et militaires pour finales ou matches importants - forfait</p> <p><i>Tarif 5</i> Entraînement Salle Honneur (clubs extérieurs à Besançon)</p> <p>Gymnase annexe - utilisation gratuite pour tous les matches et les entraînements des clubs de Besançon. Pour tous les cas non prévus au présent règlement, la Ville de Besançon se réserve le droit de fixer le tarif en tenant compte du but des organisateurs et de la qualité du spectacle.</p> <p>Sécurité Obligation de se conformer aux règles contenues : - dans le décret n° 97.646 du 31 mai 1997 et la circulaire du 25 août 1997 relatifs à l'organisation des manifestations à but lucratif pouvant accueillir plus de 1 500 personnes - dans l'arrêté municipal relatif à la mise à disposition du Palais des Sports.</p>	210 F par plaque 1 040 F 682 F de l'heure	215 par plaque 1 050 691 de l'heure	32,80 par plaque 160,07 105,34 de l'heure	2,38 0,96 1,32

3. Palais des Sports : buvette

	2000	Propositions 2001		% augmentation
		F	€	
Buvette avec autorisation de vente de confiseries et de glace				
1) avec occupation conjointe de la Salle Honneur pendant les manifestations de sociétés sportives de Besançon à caractère amateur	1 140 F	1 155	176,08	1,32
2) soirées récréatives des associations sportives bisontines à caractère amateur	2 585 F	2 620	399,42	1,35
3) soirées récréatives des associations de Besançon déclarées en Préfecture.	6 420 F	6 510	992,44	1,40
Une caution sera exigée, quel que soit le bénéficiaire de cette location	6 420 F	6 510	992,44	1,40
4) autres utilisateurs à but lucratif par journée d'occupation	9 130 F	9 255	1 410,92	1,37
5) buvette du premier étage avec occupation conjointe de la Salle Honneur pendant les spectacles de variétés	2 690 F	2 725	415,42	1,30

4. Installations sportives municipales

	2000	Propositions 2001		% augmentation
		F	€	
Clubs de Besançon	gratuité	gratuité	gratuité	-
Clubs extérieurs à Besançon, Liges, Fédérations, Scolaires et Universitaires :				
- salles de réunions : une journée	550,00 F	555,00	84,61	0,90
- salles de réunions : une demi-journée	280,00 F	283,00	43,14	1,07
- gymnases : redevance horaire	180,00 F	182,00	27,75	1,11
- terrains engazonnés et athlétisme : redevance horaire	285,00 F	288,00	43,91	1,05
- terrains stabilisés : redevance horaire	72,00 F	73,00	11,13	1,39
- terrain synthétique : redevance horaire	155,00 F	157,00	23,93	1,29
- plateau EPS : redevance horaire	42,00 F	42,50	6,48	1,19

5. Tennis de la Malcombe

	2000	Propositions 2001		% augmentation
		F	€	
Forfait horaire comprenant vestiaires et douches :				
Simple (coût horaire par personne) pour les Bisontins et les habitants de la Communauté d'Agglomération sur présentation d'un justificatif	13,00 F	13,50	2,06	3,85
Double (coût horaire pour 3 ou 4 personnes)	32,00 F	32,50	4,95	1,56
Paiement de la carte annuelle pour les Bisontins et les habitants de la Communauté d'Agglomération sur présentation d'un justificatif	50,00 F	50,00	7,62	-
Tarif individuel passager	35,00 F	35,50	5,41	1,43
Supplément pour utilisation nocturne (le court)	13,00 F	13,50	2,06	3,85
Supplément pour utilisation nocturne (le court) 5 tickets	50,00 F	50,00	7,62	-
Pour 4 utilisations, pour les adhérents entre 12 h 15 et 14 h 15, une heure gratuite sera accordée dans ce créneau horaire				
Carte d'abonnement «adultes» 10 tickets	100,00 F	100,00	15,24	-
Carte d'abonnement jeunes (- 18 ans) et étudiants sur présentation de justificatifs, 10 tickets	80,00 F	80,00	12,20	-
Débit de boissons :				
Boîtes	6,50 F	6,50	0,99	-
Eau minérale - Berlingots	3,50 F	3,50	0,53	-

IX - Stationnement

Il n'est pas proposé d'augmentation par rapport aux tarifs de l'année 2000.

A. Stationnement payant sur voirie

Il est proposé de fixer comme suit les tarifs pour 2001 :

* **secteur rouge** : 8 F de l'heure (1,22 €) fractionnable par tranche de 7,5 mn - Minimum de perception de 2 F (soit 15 mn) - Durée maxi autorisée : 1 h 30 incluant la possibilité de stationner gratuitement 15 mn.

* **secteur bleu** : 6 F de l'heure (0,91 €) fractionnable par tranche de 10 mn - Minimum de perception de 2 F (soit 20 mn) - Durée maxi autorisée : 3 h.

* **tarif résident** : 10 F (1,52 €) pour 24 h.

* **tarif artisan** : forfait quotidien : 25 F (3,81 €).

B. Parking de la Mairie

	Tarifs 2000	Propositions 20001		% augmen- tation
		F	€	
Tarif horaire	6,00 F entre 9 h et 19 h	6,00 entre 9 h et 19 h	0,91 entre 9 h et 19 h	-
	3,00 F entre 19 h et 9 h + jours fériés et dimanches	3,00 entre 19 h et 9 h + jours fériés et dimanches	0,46 entre 19 h et 9 h + jours fériés et dimanches	-

Types d'abonnements	2000			2001					
	Mois	Trimestre	Année	Mois		Trimestre		Année	
				F	€	F	€	F	€
Résident nuit	200 F	570 F	2 000 F	200	30,49	570	86,90	2 000	304,90
Résident permanent	380 F	1 100 F	3 700 F	380	57,93	1 100	167,69	3 700	564,06
Affaire lundi/vendredi	380 F	1 100 F	3 700 F	380	57,93	1 100	167,69	3 700	564,06
Affaire mardi/samedi	380 F	1 100 F	3 700 F	380	57,93	1 100	167,69	3 700	564,06
Affaire lundi/samedi	485 F	1 405 F	4 725 F	485	73,94	1 405	214,19	4 725	720,32
Affaire permanent	670 F	1 870 F	6 400 F	670	102,14	1 870	285,08	6 400	975,67

Abonnement affaire : accès au parc de 7 heures à 20 heures.

Abonnement Résident nuit : accès au parc de 17 heures à 9 heures.

Abonnement limité : 7 jours : 125 F (19,06 €)
15 jours : 200 F (30,49 €).

C. Parking du Marché

	Tarifs 2000	Propositions 20001		% augmen- tation
		F	€	
Tarif horaire	6,00 F entre 9 h et 19 H	6,00 entre 9 h et 19 h	0,91 entre 9 h et 19 h	-
	3,00 F entre 19 h et 9 h + jours fériés et dimanches	3,00 entre 19 h et 9 h + jours fériés et dimanches	0,46 entre 19 h et 9 h + jours fériés et dimanches	-

Types d'abonnements	2000			2001					
	Mois	Trimestre	Année	Mois		Trimestre		Année	
				F	€	F	€	F	€
Résident nuit	200 F	570 F	2 000 F	200	30,49	570	86,90	2 000	304,90
Résident permanent	380 F	1 100 F	3 700 F	380	57,93	1 100	167,69	3 700	564,06
Affaire lundi/vendredi	380 F	1 100 F	3 700 F	380	57,93	1 100	167,69	3 700	564,06
Affaire mardi/samedi	380 F	1 100 F	3 700 F	380	57,93	1 100	167,69	3 700	564,06
Affaire lundi/samedi	485 F	1 405 F	4 725 F	485	73,94	1 405	214,19	4 725	720,32
Affaire permanent	670 F	1 870 F	6 400 F	670	102,14	1 870	285,08	6 400	975,67

D. Parking Cusenier - Parking Saint-Paul - Parking Petit Chamars

a) Tarif horaire

Tarifs 2000	Propositions 20001		% augmen- - tation
	F	€	
6,00 F de 9 h et 12 h et de 13 h 30 à 19 h	6,00 de 9 h et 12 h et de 13 h 30 à 19 h	0,91 de 9 h et 12 h et de 13 h 30 à 19 h	-
Gratuité jours fériés et dimanche	Gratuité jours fériés et dimanche	Gratuité jours fériés et dimanche	

b) Tarifs abonnement (Parking Saint-Paul et Parking Petit Chamars)

Types d'abonnements	2000			2001					
	1 mois	1 trimestre	1 an	1 mois		1 trimestre		1 an	
				F	€	F	€	F	€
Résident	240 F	600 F	2 300 F	240	36,59	600	91,47	2 300	350,63
Affaire 6 jours	260 F	700 F		260	39,64	700	106,71		

Caution carte : 100 F (15,24 €)

Carte détériorée : 50 F (7,62 €)

Les tarifs «Résident» sont réservés aux Bisontins habitant la Boucle.

X - Transports Publics Urbains

A. Propositions de tarifs applicables aux titres de transports encadrés à compter du 1^{er} janvier 2001 (pas d'augmentation) :

	Tarifs 2000	Propositions 2001		Ecart %
		F	€	
Ticket unité	6,00 F	6,00	0,91	
Ticket journée	20,00 F	20,00	3,05	
Carnet 10 voyages	51,00 F	51,00	7,77	
12 voyages hebdomadaires	55,00 F	supprimé		
Carte mensuelle SESAME	194,00 F	194,00	29,58	
Cartes heures creuses	89,00 F	89,00	13,57	

B. Propositions de tarifs applicables aux titres de transports non encadrés à compter du 1^{er} janvier 2001 (faible augmentation) :

	Tarifs 2000	Propositions 2001		Ecart %
		F	€	
Ticket de groupe	32,00 F	32,00	4,80	
Carte mensuelle Couple	291,00 F	291,00	44,36	
Carte Famille	152,00 F	152,00	23,17	
Carte mensuelle Campus	152,00 F	152,00	23,17	
Carte hebdomadaire Campus (du dimanche soir au dimanche soir suivant)	45,00 F	45,00	6,86	
Diabolo Besançon	70,00 F	72,00	10,98	2,86
Diabolo Besançon Loisirs	42,00 F	44,00	6,71	4,76
Diabolo Village	97,00 F	98,00	14,94	1,03
Carte Or (3ème Age)	125,00 F	128,00	19,51	2,40
Euréka (carte chômeurs)	50,00 F	52,00	7,93	4,00
Trapinex (constitution des cartes)	20,00 F	20,00	3,05	
Grand écran	50,00 F	50,00	7,62	
Personnes à mobilité réduite :				
* ticket unité	13,00 F	13,00	1,98	
* carnet 10 voyages	106,00 F	106,00	16,16	
* carnet 10 voyages avec tarif réduit	53,00 F	53,00	8,08	
(déplacements des salariés à destination ou au départ de leur lieu de travail - déplacements extra-scolaires des scolaires bisontins)				

Pass Congrès - Prix par personne															
Nombre de jours	Nombre de personnes														
	20 à 39		40 à 59		60 à 79		80 à 99		100 à 149		150 à 200		+ de 200		
	F	€	F	€	F	€	F	€	F	€	F	€	F	€	
1	11,00	1,68	10,00	1,52	9,00	1,37	8,00	1,22	7,00	1,07	6,00	0,91	5,00	0,76	
2	20,00	3,05	18,00	2,74	16,00	2,44	14,00	2,13	12,00	1,83	11,00	1,68	10,00	1,52	
3	27,00	4,12	24,00	3,66	21,00	3,20	18,00	2,74	15,00	2,29	13,00	1,98	12,00	1,83	
4	32,00	4,88	28,00	4,27	24,00	3,66	20,00	3,05	16,00	2,44	16,00	2,44	16,00	2,44	
5	35,00	5,34	30,00	4,57	25,00	3,81	22,00	3,35	20,00	3,05	20,00	3,05	20,00	3,05	
6	38,00	5,79	33,00	5,03	28,00	4,27	25,00	3,81	23,00	3,51	20,00	3,05	20,00	3,05	
7	40,00	6,10	35,00	5,34	30,00	4,57	27,00	4,12	25,00	3,81	20,00	3,05	20,00	3,05	

C. Carte libre circulation temporaire

Le tarif est déterminé sur la base du prix en vigueur du titre mensuel correspondant à la situation du client (Sesame, Campus, Diabolo...), au prorata du nombre de jours, sachant que la base mensuelle est toujours à 30 jours d'une part et que le prix est arrondi au franc inférieur d'autre part.

D. Tarification sociale

Par délibération du 4 mars 1996, le Conseil Municipal adoptait une tarification particulière permettant aux demandeurs d'emploi d'utiliser les transports en commun pour leur recherche d'emploi. Lors de la séance du 14 juin 1999, était adoptée l'extension de ce dispositif aux réfugiés et aux demandeurs d'asile selon les mêmes critères de ressources.

Basés sur l'allocation unique dégressive versée aux demandeurs d'emploi, ces tarifs suivent sa revalorisation deux fois par an.

Aussi, il est proposé de prendre en compte automatiquement ces réajustements annuels, charge à la CTB d'actualiser ses tarifs.

Cas n° 1 : La personne est titulaire du RMI ou le taux journalier de son indemnisation ASSEDIC est compris entre 1 et le maximum du «montant minimum» de l'allocation unique dégressive (cas général) : **le timbre mensuel sera gratuit.**

Cas n° 2 : Le taux journalier de son indemnisation est compris entre le maximum du «montant minimum» et le plafond de l'allocation versée au bénéficiaire âgé de plus de 52 ans et sans emploi depuis au moins un an et 20 ans au moins d'appartenance à la Sécurité Sociale : **le timbre mensuel sera de 52 F (7,93 €).**

Cas n° 3 : La personne n'a pas d'indemnité ASSEDIC ou le taux journalier de son indemnisation est supérieur à celui évoqué au cas n° 2 : **elle devra recourir aux autres tarifs en vigueur à la CTB (tickets ou abonnements).**

E. Plan et guide bus

Prix de vente :

- plan : 5 F (0,76 €)

- guide : 5 F (0,76 €).

Un exemplaire de ces documents est remis gratuitement à tout nouvel arrivant à Besançon.

De plus, à l'occasion de la rentrée scolaire, ils sont distribués dans les boîtes aux lettres.

XI - Ordures ménagères**A. Redevance générale***1.1. Collecte bi-hebdomadaire*

Capacité des conteneurs	Tarifs 2000 (dont la part correspondant à la mise à disposition du conteneur à déchets)	Propositions 2001		% augmentation
		F (dont la part correspondant à la mise à disposition du conteneur à déchets)	€ (dont la part correspondant à la mise à disposition du conteneur à déchets)	
60 litres	1 370 F (dont 20 F)	1 390 (dont 20)	211,90 (dont 3,05)	1,46
120/140 litres	1 550 F (dont 43 F)	1 570 (dont 44)	239,34 (dont 6,71)	1,29
180 litres	1 720 F (dont 60 F)	1 750 (dont 61)	266,79 (dont 9,30)	1,74
240 litres	1 890 F (dont 80 F)	1 920 (dont 81)	292,70 (dont 12,35)	1,59
330 litres	2 150 F (dont 110 F)	2 180 (dont 111)	332,34 (dont 16,92)	1,40
500 litres	3 320 F (dont 167 F)	3 370 (dont 169)	513,75 (dont 25,76)	1,51
750 litres	4 040 F (dont 250 F)	4 100 (dont 253)	625,04 (dont 38,57)	1,49
1 000 litres	-	5 570 (dont 337)	849,14 (dont 51,38)	
1 100 litres	5 730 F (dont 367 F)	5 820 (dont 371)	887,25 (dont 56,56)	1,57

1.2. Collecte tri-hebdomadaire

Capacité des conteneurs	Tarifs 2000 (dont la part correspondant à la mise à disposition du conteneur à déchets)	Propositions 2001		% augmentation
		F (dont la part correspondant à la mise à disposition du conteneur à déchets)	€ (dont la part correspondant à la mise à disposition du conteneur à déchets)	
60 litres	2 060 F (dont 20 F)	2 090 (dont 20)	318,62 (dont 3,05)	1,46
120/140 litres	2 320 F (dont 43 F)	2 360 (dont 44)	359,78 (dont 6,71)	1,72
180 litres	2 580 F (dont 60 F)	2 620 (dont 61)	399,42 (dont 9,30)	1,55
240 litres	2 830 F (dont 80 F)	2 870 (dont 81)	437,53 (dont 12,35)	1,41
330 litres	3 220 F (dont 110 F)	3 270 (dont 111)	498,51 (dont 16,92)	1,55
500 litres	4 980 F (dont 167 F)	5 060 (dont 169)	771,39 (dont 25,76)	1,61
750 litres	6 060 F (dont 250 F)	6 150 (dont 253)	937,56 (dont 38,57)	1,49
1 000 litres	-	8 550 (dont 337)	1 303,44 (dont 51,38)	
1 100 litres	8 590 F (dont 367 F)	8 720 (dont 371)	1 329,36 (dont 56,56)	1,51

Il est à noter qu'un nouveau type de conteneur d'une capacité de 1 000 litres pourra être proposé courant d'année 2001.

B. Remplacement des récipients mis à disposition par la Ville

Capacité des conteneurs	2000	Propositions 2001		% augmentation
		F	€	
60 litres	186,00 F	155,00	23,63	- 16,66
120 litres	176,00 F	155,00	23,63	- 11,93
140 litres	186,00 F	155,00	23,63	- 16,66
180 litres	214,00 F	203,00	30,95	- 5,14
240 litres	232,00 F	209,00	31,86	- 9,91
330 litres	525,00 F	401,00	61,13	- 23,61
500 litres	1 099,00 F	957,00	145,89	- 12,92
750 litres	1 200,00 F	1 011,00	154,13	- 15,75
1 000 litres	-	1 316,00	200,62	-
1 100 litres	2 573,00 F	1 615,00	246,21	- 37,23

Ces tarifs sont appliqués en cas de remplacement du récipient entier après sinistre. Ils découlent de l'application du nouveau contrat avec la Société PLASTIC OMNIUM.

C. Traitement des déchets à l'usine d'incinération

Type de déchets	Tarifs 2000 en F/t	Propositions 2001 par tonne		% augmentation
		F	€	
Ordures ménagères de communes	270,00 F	460,00	70,13	70,37

Le tarif calculé prend en compte :

* l'application du nouveau contrat d'exploitation de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères,

* l'ensemble des dépenses et recettes liées au fonctionnement et à l'entretien de l'UIOM,

* les frais financiers relatifs au financement des travaux de modernisation de l'UIOM.

D. Dépôts de matériaux inertes au Centre des Andiers

Nature des matériaux inertes	Tarifs 2000 en F/m3	Propositions 2001 par m3		% augmentation
		F	€	
Matériaux inertes avec terre	12,50 F	12,50	1,91	-
Pierres, cailloux sans terre	4,00 F	4,00	0,61	-

XII - Matériel de prêt et livraison d'eau potable

Dans un souci de simplification, les différents matériels sont regroupés par famille en fonction de leur utilisation ; les tarifs proposés résultent d'une moyenne des différents tarifs regroupés.

1. Location matériel de prêt

Nature du matériel	2000			Propositions 2001						Observations
	Besançon	District	Hors District	Besançon		Communauté d'Agglomération		Hors Communauté d'Agglomération		
				F	€	F	€	F	€	
1 tribune VAL 136 et gradins Samia (216 places)	2 250,00 F	3 350,00 F	4 500,00 F	2 250,00	343,01	3 350,00	510,70	4 500,00	686,02	Par type de matériel/ jour, non compris transport et installation
Podium Festtub et Méfran (non couvert)	25,00 F	38,00 F	50,00 F	25,00	3,81	38,00	5,79	50,00	7,62	par m ² /jour
Podium couvert (16 m ²)	625,00 F	950,00 F	1 300,00 F	625,00	95,28	950,00	144,83	1 300,00	198,18	par unité/jour
Chaises plastiques et bancs de préau - Barrières - Tables - Isoloirs, urnes	7,00 F	10,00 F	15,00 F	7,00	1,07	10,00	1,52	15,00	2,29	par unité/jour
Panneaux d'exposition (stratifiés, entoilés) et grilles caddie	30,00 F	45,00 F	60,00 F	30,00	4,57	45,00	6,86	60,00	9,15	par unité/jour
Pavoisement (drapeaux, écussons, etc.)	20,00 F	30,00 F	40,00 F	20,00	3,05	30,00	4,57	40,00	6,10	par unité/jour

1. En ce qui concerne la livraison du matériel de prêt, il est prévu une prise en charge de 300 F (45,73€) par demande de prestation.

2. La mise à disposition de matériel pour un week-end est facturée une seule journée.

2. Livraison d'eau potable

Facturée selon deux cas	Tarifs 2000	Propositions 2001		Observations
		F	€	
Absence de réseau d'eau potable	180,00 F	180,00	27,44	par camion de 6 m3
Présence d'un réseau d'eau potable	360,00 F	400,00	60,98	par camion de 6 m3

XIII - Tarifs des prestations techniques effectuées par les services municipaux

Ces tarifs concernent l'ensemble des prestations effectuées par les services et pouvant donner lieu à facturation à des tiers. Ces prestations peuvent être liées à des événements, des manifestations, des interventions d'urgence ou de réparations.

Il est proposé pour 2001 les tarifs horaires TTC suivants :

- 163 F (24,85 €) pour les prestations de collecte, de nettoyage propreté, voirie, de gardiennage, de manutention, de roulage,

- 183 F (27,90 €) pour la menuiserie, la voirie infrastructures, la réparation mécanique et pour les prestations relatives aux espaces verts,

- 215 F (32,78 €) pour la carrosserie, l'électricité et le chauffage des bâtiments, l'éclairage public, la signalisation (lumineuse, verticale, horizontale),

- 370 F (56,41 €) pour la prestation «suivi de chantiers»,

- 400 F (60,98 €) pour la réalisation d'études.

XIV - Tarifs des prestations de type administratif

Pour toute prestation de type administratif dont le tarif n'est pas défini par ailleurs, la tarification s'effectuera au coût horaire moyen d'un agent municipal, soit 195 F/heure (29,73 €).

XV - Restauration Municipale

Le Service fournit des repas :

- les mercredis et pendant l'ensemble des vacances scolaires aux associations et établissements public suivants : les centres de loisirs Francas, la MJC de Palente, Sportsvacances, Bisonsports, l'Association des Familles Laiques de Besançon, la Caisse des Ecoles,

- pendant l'année scolaire aux restaurants scolaires de Thise et d'Avanne-Aveney.

Les tarifs proposés pour 2001 sont les suivants :

Facturée selon deux cas	Tarifs 2000	Propositions 2001		% augmentation
		F	€	
Fourniture et livraison	20,00 F	20,50	3,13	2,50
Fourniture, livraison et service à table	22,50 F	23,00	3,51	2,22

XVI - Espaces Verts

	2000	Propositions 2001		% augmen- tation
		F	€	
1.a) Location exceptionnelle de plantes vertes (par jour et par plante)	112,00 F	114,00	17,38	1,79
1.b) Location exceptionnelle de l'exposition des baies sauvages (par jour et par panneau)	10,00 F + caution 1 000,00 F	10,00 + caution 1 000,00	1,52 - caution 152,45	
2. Vente provenant des forêts communales				
a) Bois de chauffage quartiers et rondins de bonne qualité en bûches de 1 m (en bord de route) TVA incluse de 5,5 % - le stère	-	178,00	27,14	création
b) Bois de chauffage de qualité faible, à majorité bois blanc, charbonnettes, en bûches de 1 m (en bord de route) TVA incluse de 5,5 % - le stère	-	100,00	15,24	création
c) Bois de mauvaise qualité provenant d'arbres morts des rues et parcs (en bord de route) en bûches de 1 m, TVA incluse de 5,5 % - le stère	32,60 F	33,00	5,03	1,23
d) Bois de chauffage sur pied de qualité moyenne, le stère mesuré dans la coupe ou sur chemin d'exploitation, TVA incluse de 5,5 % - le stère	34,20 F	34,70	5,29	1,46
e) Bois de chauffage sur pied de bonne qualité, le stère mesuré dans la coupe ou sur chemin d'exploitation, TVA incluse de 5,5 % - le stère	45,20 F	45,80	6,98	1,33
f) Sangliers abattus, TVA incluse de 5,5 % - le kg Forfait minimum comprenant les frais d'abattage et de transport	23,70 F 710,00 F	24,00 720,00	3,66 109,76	1,27 1,41
g) Sangliers vifs, TVA incluse de 5,5 % - le kg sur pied Forfait minimum comprenant les frais de vétérinaire	23,70 F 500,00 F	24,00 510,00	3,66 77,75	1,27 2,00
h) Cerfs et daims vifs ou abattus, TVA incluse de 5,5 % - le kg sur pied	23,70 F	24,00	3,66	1,27
3. Vente de documents édités par les Espaces Verts dont TVA incluse de 19,6 %				
Dépliant sentiers de randonnée, l'unité	10,00 F	10,00	1,52	-
Dépliant Clos Barbisier, Roseraie, l'unité	10,00 F	10,00	1,52	-
Affiche/dépliant «Les oiseaux à Besançon»	10,00 F	10,00	1,52	-
Dépliant espaces verts de la ville	10,00 F	10,00	1,52	-
Plaquette «politique de l'arbre»	10,00 F	10,00	1,52	-
Dépliant «Forêt de Chailluz»	10,00 F	10,00	1,52	-
Cartes chrysanthèmes ou arbres des forêts : à l'unité	10,00 F			
série de 4	20,00 F	10,00	1,52	- 50,00
4. Attraction pour enfants (poneys à Micaud) (redevance par an)	1 740,00 F	1 770,00	269,83	1,70

XVII - Action Culturelle*a) Animation du patrimoine (tarifs identiques à l'année 2000)*

- intervention de l'animateur du patrimoine (participation à des formations, colloques, conférences, ...) : 300 F/heure (45,73 €),

- organisation d'animation en direction du jeune public (animations ponctuelles - atelier du mercredi - été des 6 - 12 ans) :

* Participation par enfant et par séance : 20 F (3,05 €),

* Groupes scolaires primaires et maternelles de Besançon (gratuité)

- rémunération intervenant extérieur : 100 F/heure (15,24 €).

b) Atelier audiovisuel

Vente de films sur cassettes vidéo (tarifs identiques à l'année 2000)

- Arum maculatum : 150 F (22,87 €).

- Oeuvres en souffrance : 150 F (22,87 €).

- Art et archéologie : 150 F (22,87 €) le film, 750 F (114,34 €) les 6 films :

- . dix petites chinoiseries
- . l'enfant faisant des bulles de savon
- . Jésus et les pèlerins d'Emmaüs
- . le passage de la Mer Rouge et du Jourdain
- . le trésor est dans la poubelle
- . la carte archéologique.

- Avenir vieillesse : 175 F (26,68 €) le film, 700 F (106,71 €) les 5 films :

- . la solidarité en jeu
- . l'argent des vieux, l'argent des autres
- . actifs et retraités
- . vivre les ruptures
- . transmettre et mourir.

- Santé vidéo : 200 F (30,49 €) le film, 450 F (68,60 €) les 3 films :

- . l'échino, vous connaissez ?
- . une symphonie fantastique
- . l'odyssée des vaccinations.

- Témoignages d'anciens déportés : 100 F (15,24 €) le film, 200 F (30,49 €) les 3 films :

- . Zelman Brajer - Paulette Devos
- . Adolphe Fucsh - Ida Grinspan
- . André Migdal - Léa Rohatyn.

c) *Podium modulable (303,63 m²) (tarifs identiques à l'année 2000)*

Location à partir de 50 m² comprenant un forfait plus un prix au m² :

- participation forfaitaire fixe = 5 000 F, soit 762,25 € (correspondant aux frais de transport, rémunération du personnel et amortissement du matériel),

- tarif / m² = 30 F (4,57 €).

XVIII - Vie Associative

Centre 1901 - Maison des Associations

a) *Inscription aux stages de formation organisés par le Centre 1901 :*

100 F / jour (15,24 €)

50 F / demi-journée (7,62 €).

b) *Photocopies laser destinées aux associations :*

(sur copieur couleur connecté sur PC ou MAC)

* intervention de l'opérateur = 41 F / intervention (6,25 €)

* le tarif unitaire des photocopies varie selon le nombre total d'exemplaires :

Photocopies	1 exemplaire		2 à 20 exemplaires		21 à 99 exemplaires		plus de 100 exemplaires	
	F	€	F	€	F	€	F	€
A 4 - noir	1,00	0,15	1,30	0,20	1,10	0,17	0,90	0,14
A 4 - noir recto/verso	2,00	0,30	2,00	0,30	1,70	0,26	1,40	0,21
A 3 - noir	2,00	0,30	2,00	0,30	1,60	0,24	1,30	0,20
A 3 - noir recto/verso	4,00	0,61	2,65	0,40	2,20	0,34	1,80	0,27
A 4 - couleur	2,50	0,38	4,20	0,64	3,50	0,53	2,80	0,43
A 4 - couleur recto/verso	5,00	0,76	7,80	1,19	6,50	0,99	5,20	0,79
A 3 - couleur	5,00	0,76	4,80	0,73	4,00	0,61	3,20	0,49
A 3 - couleur recto/verso	10,00	1,52	8,40	1,28	7,00	1,07	5,60	0,85

c) *Assistance technique, formation et prestations assurées par le personnel du secteur graphisme : 164 F/heure (25 €/heure).*

XIX - Musées

a) Droits d'entrée et animation

		Propositions 2001							
		Tarif réduit le dimanche et jours fériés - Gratuité le samedi après-midi							
Publics	2000	Tarif d'entrée au Musée	Entrée + animation	Autre prestation proposée	Tarif d'entrée au Musée		Autre prestation proposée		
					F	€	F	€	
Individuels jeunes - 18 ans, étudiants avec carte	2000	gratuit	11,00 F	Atelier arts plastiques : 50 F la séance 25 F à partir du 2 enfant d'une même famille	gratuit	11,00	1,68	Atelier arts plastiques : 50 F la séance 25 F à partir du 2 enfant d'une même famille	7,62 3,81
Groupes enfants et scolaires	2000	gratuit	11,00 F	Forfait 6 visites animation : 30 F Forfait 5 animations + un atelier : 50 F	gratuit	11,00	1,68	Forfait 6 visites animation : 30 F Forfait 5 animations + un atelier : 50 F	4,57 7,62
Enseignants arts plastiques, autres enseignants accompagnant leurs élèves ou étudiants, handicapés et accompagnateurs, membres de l'ICOM, appelés du service militaire, journalistes, donateurs	2000	gratuit	35,00 F		gratuit	35,00	5,34		
Amis des Musées et des Bibliothèques de Besançon	2000	gratuit	gratuit	Visite guidée hors «Amis des Musées» 14 F par activité par personne	gratuit	gratuit	gratuit	Visite guidée hors «Amis des Musées» 14 F par activité par personne	2,13

2000		Propositions 2001					
Tarif réduit le dimanche et jours fériés Gratuité le samedi après-midi		Tarif réduit le dimanche et jours fériés - Gratuité le samedi après-midi					
Publics	Tarif d'entrée au Musée	Autre prestation proposée	Entrée + animation		Autre prestation proposée		
			F	€	F	€	
Groupe de plus de 10 personnes, carte vermeil, Amis des autres musées, habitants des villes jumelées	13,00 F	Visite animation en groupe : 495 F de 15 à 30 personnes	35,00 F	1,98 €	35,00 F	5,34 €	75,46 €
Individuels adultes	21,00 F	Ateliers arts plastiques : 50 F la séance	35,00 F	3,20 €	35,00 F	5,34 €	7,62 €
Personnes à faibles ressources (sur présentation carte RMI pour les plus de 25 ans, carte ANPE pour les moins de 25 ans ou carte C.T.B. Eureka)	gratuit	Forfait 6 animations : 30 F Forfait 5 animations + un atelier : 50 F	11,00 F	gratuit	11,00 F	1,68 €	4,57 € 7,62 €
Tous publics		Autorisation de photographe sans flash sans pied : 5 F par personne					Autorisation de photographe sans flash sans pied : 5 F par personne 0,76 €
Tarif réduit	13,00 F			1,98 €			

La gratuité sera appliquée le dimanche pendant le « mois des musées », opération nationale.

b) Moulages

	2000	Propositions 2001		% augmen- tation
		F	€	
1 - Hache à douille	55,00 F	55,00	8,38	-
2 - Oeil oudjat	55,00 F	55,00	8,38	-
3 - Petit chaouabti	55,00 F	55,00	8,38	-
4 - Lampe Pompéi	95,00 F	95,00	14,48	-
5 - Lampe à huile	95,00 F	95,00	14,48	-
6 - Dieu Mars	95,00 F	95,00	14,48	-
7 - Oenochoe anthropomorphe	95,00 F	95,00	14,48	-
8 - Sekmet	95,00 F	95,00	14,48	-
9 - Petit buste de Victor Hugo	95,00 F	95,00	14,48	-
10 - Tête de chat	110,00 F	110,00	16,77	-
11 - Amour à l'arc	110,00 F	110,00	16,77	-
12 - Vénus baigneuse	110,00 F	110,00	16,77	-
13 - Petit taureau trois cornes	110,00 F	110,00	16,77	-
14 - Armoires	110,00 F	110,00	16,77	-
15 - Bacchus	120,00 F	120,00	18,29	-
16 - Grand chaouabti	120,00 F	120,00	18,29	-
17 - Christ en croix	120,00 F	120,00	18,29	-
18 - Epona	120,00 F	120,00	18,29	-
19 - Mercure drapé	120,00 F	120,00	18,29	-
20 - Faucon	145,00 F	145,00	22,11	-
21 - Doryphore	145,00 F	145,00	22,11	-
22 - Minerve	145,00 F	145,00	22,11	-
23 - Vénus debout	145,00 F	145,00	22,11	-
24 - Taureau Apis	145,00 F	145,00	22,11	-
25 - Déesse Rome	160,00 F	160,00	24,39	-
26 - Ecllosion d'Harpocrate	160,00 F	160,00	24,39	-
27 - Tête de mule	160,00 F	160,00	24,39	-
28 - Mercure nu	160,00 F	160,00	24,39	-
29 - Vase céramique	160,00 F	160,00	24,39	-
30 - Lampe à huile (Herculanum)	215,00 F	215,00	32,78	-
31 - Mercure demi-nu	215,00 F	215,00	32,78	-
32 - Tête de mule sur socle	215,00 F	215,00	32,78	-
33 - Osiris	285,00 F	285,00	43,45	-
34 - Dieu au maillet	285,00 F	285,00	43,45	-
35 - Tête de taureau d'Avrigny	285,00 F	285,00	43,45	-
36 - Aigle de Besançon	285,00 F	285,00	43,45	-
37 - Tête du taureau sur socle plâtre	375,00 F	375,00	57,17	-
38 - Tête d'enfant sur socle plâtre	375,00 F	375,00	57,17	-
39 - Tête égyptienne	460,00 F	460,00	70,13	-
40 - Grand buste de Victor Hugo (Rodin)	460,00 F	460,00	70,13	-
41 - Enfant endormi	460,00 F	460,00	70,13	-
42 - Tête de taureau socle pierre	515,00 F	515,00	78,51	-
43 - Tête enfant socle pierre	515,00 F	515,00	78,51	-
44 - Tête grecque socle plâtre	605,00 F	605,00	92,23	-
45 - Tête égyptienne socle plâtre	605,00 F	605,00	92,23	-
46 - Réverie (1856)	770,00 F	770,00	117,39	-
47 - Tête grecque socle pierre	770,00 F	770,00	117,39	-
48 - Tête égyptienne socle pierre	770,00 F	770,00	117,39	-
49 - La faneuse	770,00 F	770,00	117,39	-
50 - Aquamanile	770,00 F	770,00	117,39	-
51 - Faune	770,00 F	770,00	117,39	-
52 - L'Histoire	1 100,00 F	1 100,00	167,69	-
53 - Buste de Marguerite Jouffroy	1 430,00 F	1 430,00	218,00	-
54 - Vierge à l'enfant pierre reconstituée	1 430,00 F	1 430,00	218,00	-
55 - Sirène de Lullier	2 300,00 F	2 300,00	350,63	-
56 - Grande Vierge à l'enfant	2 300,00 F	2 300,00	350,63	-
57 - Taureau d'Avrigny	2 300,00 F	2 300,00	350,63	-

c) Location d'espaces avec visite guidée

- *Atrium* (de 18 heures à 22 heures tous les jours sauf mardi et dimanche)

* 6 000 F (914,69 €) pour cocktail debout (200 personnes maximum) comprenant une visite guidée des collections

* 495 F (75,46 €) pour visite guidée (pour un groupe de 30 personnes).

- *Salle du sous-sol* (de 18 heures à 22 heures tous les jours sauf mardi et dimanche)

* 800 F (121,96 €) pour conférences (60 personnes maximum)

* 495 F (75,46 €) pour visite guidée (pour un groupe de 30 personnes).

XX - Bibliothèques**A. Droits d'abonnement tous supports**

	2000	Propositions 2001		% augmentation
		F	€	
<i>a) abonnement annuel :</i>				
. moins de 18 ans :				
Bisontins	gratuit	gratuit		
Communauté d'Agglomération	gratuit	gratuit		
Autres	60,00 F	60,00	9,15	-
. à partir de 18 ans :				
Bisontins	80,00 F	80,00	12,20	-
Communauté d'Agglomération	100,00 F	100,00	15,24	-
Autres	200,00 F	200,00	30,49	-
- Bisontins à faibles ressources (sur présentation carte RMI pour les plus de 25 ans, carte ANPE pour les moins de 25 ans ou carte CTB Eureka)	40,00 F	40,00	6,10	-
<i>b) abonnement de 18 mois</i> (au titre de l'incitation à la lecture) (Bisontins)				
Nouveaux lecteurs (ou non inscrits depuis plus de 5 ans)	80,00 F	80,00	12,20	-
<i>c) abonnement de trois mois</i> (Bisontins)				
	30,00 F	30,00	4,57	-
<i>d) remplacement pour carte perdue</i> (pendant la durée de validité de l'abonnement)				
. jusqu'à 18 ans (abonnés toutes zones géographiques)	10,00 F	10,00	1,52	-
. plus de 18 ans (abonnés toutes zones géographiques)	30,00 F	30,00	4,57	-
<i>e) remplacement boîtier pochette CD</i> (tous abonnés)				
	10,00 F	10,00	1,52	-
<i>f) pénalités pour document non rendu</i> (tous abonnés)				
	80,00 F	80,00	12,20	-

B. Droits pour travaux photographiques

1) Photographies

		Propositions 2001					
		2000		Photographie de travail (cette reproduction n'est en aucun cas destinée à la publication)			
		Photographie de travail (cette reproduction n'est en aucun cas destinée à la publication)	Photographie en vue de publication	F	€		
13x18	Photographie noir et blanc	50 F à partir de 2 : 30 F l'unité	120 F	50 à partir de 2 : 30 l'unité	7,62	120	18,29
		60 F à partir de 2 : 35 F l'unité	140 F	60 à partir de 2 : 35 l'unité	9,15	140	21,34
13x18	Photographie couleur	80 F à partir de 2 : 50 F l'unité	140 F	80 à partir de 2 : 50 l'unité	12,20	140	21,34
		100 F à partir de 2 : 60 F l'unité	160 F	100 à partir de 2 : 60 l'unité	15,24	160	24,39

2) Diapositives

	2000	Propositions 2001	
		F	€
Diapositive 24x36	100 F	100	15,24
Duplication de diapositive	50 F à partir de 2 : 30 F l'unité	50 à partir de 2 : 30 l'unité	7,62 4,57
Ektachrome	6x6 200 F	200	30,49
	10x12,5 300 F	300	45,73

3) Frais d'envoi

	2000	Propositions 2001		
		F	€	
Frais de port	France (pour un envoi de 500 g maximum)	20 F	20	3,05
	Etranger (pour un envoi de 500 g maximum)	30 F	30	4,57
Frais de banque (si le paiement n'est pas effectué par chèque en francs français ou euros)			20	3,05

C. Copie d'après microfilms

	2000	Propositions 2001	
		F	€
Unité	5,00 F	5,00	0,76

D. Initiation et formation au multimédia documentaire (nouveau tarif)

L'espace multimédia situé au sein de la Médiathèque Pierre Bayle permettra aux abonnés des bibliothèques de bénéficier d'initiation et de formation au multimédia documentaire, par séance de 4 heures.

Il est proposé la mise en place d'une tarification forfaitaire de 50,00 F (7,62 €) par abonné et par séance de formation.

XXI - Photocopies

Il est proposé de maintenir le tarif 2000, soit 1,00 F (0,15 €) (copie format A3 ou A4).

XXII - Besançon Informations*Documents et produits de promotion*

	2000	Propositions 2001		% augmentation
		F	€	
Annuaire des associat.	10 F	10	1,52	-
Casquette enfant	15 F	15	2,29	-
Casquette (modèle 2000)	35 F	35	5,34	nouveau
Dépliant espaces verts	10 F	10	1,52	-
Frisbee	10 F	10	1,52	-
Horloge murale	150 F	150	22,87	-
Lunettes de soleil	60 F	60	9,15	-
Montre	220 F	220	33,54	-
Parapluie	110 F	110	16,77	-
Polo manches courtes	120 F	120	18,29	-
Porte-clés métal	30 F	30	4,57	nouveau
Porte-monnaie	25 F	25	3,81	-
Stylo	10 F	10	1,52	-
Stylo à bille	5 F	5	0,76	nouveau
Tee-shirt (modèle 2000)	60 F	60	9,15	nouveau

XXIII - Besançon Votre Ville

	2000	Propositions 2001	
		F	€
Abonnement annuel :			
. tarif France	110 F	110	16,77
. tarif Etranger	220 F	220	33,54

XXIV - Service des Eaux*A - Prix de vente de l'eau*

Il est proposé de maintenir le prix du mètre cube d'eau pour 2001 à son montant de l'année 2000 soit 5,54 F HT (0,84 €).

La redevance de pollution, dont le montant est notifié par l'Agence de l'Eau n'a pas encore été fixée par celle-ci. Elle était de 2,16 F/m³ HT (0,32 €) en 2000.

La redevance de prélèvement d'eau brute dans le milieu naturel versée à l'Agence de l'Eau reste fixée à 0,19 F (0,03 €) par mètre cube d'eau vendu.

La redevance de prélèvement de 0,19 F/m³ (0,03 €) s'appliquera aux volumes facturés durant l'année 2001, y compris la vente en gros aux Communes et Syndicats.

La TVA au taux de 5,5 % vient s'ajouter aux tarifs ci-dessus indiqués.

Le tarif de 5,54 F (0,84 €) comprend la contribution exceptionnelle de 2 centimes par m³ instituée par délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 1987 pour financer les actions en cours avec le canton de Douroula au Burkina-Faso.

B - Tarif des branchements

Le tarif pour l'exécution des branchements d'eau est maintenu au niveau de celui appliqué en 2000 :

Désignation	2000	Propositions 2001	
		F	€
TERRASSEMENT :			
- Forfait d'installation de chantier :			
. pour branchement ordinaire Ø 27 et Ø 40	2 500 F	2 500	381,12
. pour branchement en fonte et dégagement de la conduite	4 000 F	4 000	609,80
- Prix du mètre linéaire de tranchée :			
. pour branchement : en gaine Ø 40 pour polyéthylène de 32 et 50	750 F	750	114,34
. pour branchement : en fonte	1 000 F	1 000	152,45
PLOMBERIE :			
- Partie forfaitaire : collier, robinet de prise en charge et bouche à clé complète :			
. pour prise de 27	1 600 F	1 600	243,92
. pour prise de 40	1 850 F	1 850	282,03
. Dérivation fonte (Té, manchon, vanne, bac)	2 600 F	2 600	396,37
- Prix du mètre linéaire :			
. Canalisation de branchement de Ø 32 extérieur	23 F	23	3,51
. Canalisation de branchement de Ø 50 extérieur	67 F	67	10,21
. Canalisation en fonte (le prix d'achat est majoré de 20 %)			
. Diamètre 60 mm	102 F	102	15,55
. Diamètre 80 mm	130 F	130	19,82
. Diamètre 100 mm	163 F	163	24,85
. Diamètre 150 mm	234 F	234	35,67
* Les pièces de raccord en fonte sont comptées pour les longueurs fictives comme indiqué au fascicule n° 71.			
Partie forfaitaire au niveau du compteur (robinet d'arrêt amont, clapet anti-retour, robinet aval, purges...) :			
. pour compteur de 15 et 20 mm	350 F	350	53,36
. pour compteur de 25 mm	680 F	680	103,67
. pour compteur de 30 mm	1 020 F	1 020	155,50
. pour compteur de 40 mm	1 260 F	1 260	192,09
* Pour les compteurs de 60 mm et plus, les robinets-vannes amont et aval sont facturés au prix d'achat majoré de 20 %.			
REGARD DE COMPTAGE :			
- Fourniture et pose du regard de comptage sous domaine privé pour compteur de 15, 20, 25 mm :			
. avec terrassement	2 000 F	2 000	304,90
. sans terrassement	1 500 F	1 500	228,67
Plus-value à appliquer sur ces prix pour un regard de comptage destiné à recevoir un compteur de 30 ou de 40 mm	800 F	800	121,96

Les tarifs correspondant à l'exécution des branchements sont passibles d'une TVA au taux de 19,6 %.

C - Les redevances d'abonnement, de location et d'entretien des compteurs sont maintenues au même tarif qu'en 2000 :

Calibre	Prix HT en 2000	Prix HT proposés en 2001	
		F	€
12 - 15 mm	116 F	116	17,68
20 mm	153 F	153	23,32
25 mm	183 F	183	27,89
30 mm	223 F	223	34,00
40 mm	372 F	372	56,71
60 mm	540 F	540	82,32
80 mm	834 F	834	127,14
100 mm	1 586 F	1 586	241,78
150 mm	3 410 F	3 410	519,85

Il est proposé de maintenir le droit de lecture des compteurs divisionnaires à 24 F HT (3,66 €).

Les redevances de location et d'entretien des compteurs sont passibles d'une TVA au taux de 5,5 %.

D - Participation des pétitionnaires aux extensions du réseau d'eau

Par délibération du 15 mai 1995, il a été décidé de fixer la participation des pétitionnaires aux extensions du réseau d'eau dans les zones NB du Plan d'Occupation des Sols à 50 % du coût de l'extension. Le tarif du mètre linéaire d'extension du réseau, sous domaine public, fixé à 900 F HT (137,20 €) pour 2000, est maintenu pour l'année 2001.

E - Tarifs de diverses prestations

- Tarif horaire du personnel :

Coût horaire de la main-d'oeuvre : 160 F HT (24,39 €).

- Frais de vérification d'un compteur :

. Frais de vérification d'un compteur correspondant à un jaugeage : 380 F HT (57,93 €),

. Frais de vérification d'un compteur correspondant à un étalonnage aux 3 débits (Qminima, Qmaxima, Qtransition) sur le banc d'essai : 800 F HT (121,96 €).

- Fermeture ou réouverture de branchement :

. Fermeture ou réouverture d'un branchement pour convenance personnelle de l'abonné : 160 F HT (24,39 €)

- Réouverture d'un branchement fermé suite à l'impossibilité de relever le compteur malgré les demandes réitérées du Service, ou fermé suite à un non-paiement des sommes dues : 320 F HT (48,78 €)

- Réouverture d'un branchement fermé suite à un acte délictueux énoncé à l'article 16 du règlement : 480 F HT (73,18 €).

XXV - Assainissement

A - Tarif de la redevance d'assainissement pour 2001

Il est proposé de reconduire le montant actuel de la redevance assainissement fixé à 5,97 F HT/m³ (0,91 €) soit 6,30 F TTC/m³ (0,96 €) avec TVA à 5,5 %. Cette proposition s'inscrit dans le cadre de la stabilité de la redevance assainissement mise en oeuvre depuis 1997.

B - Participation financière aux travaux de raccordement à l'égout

1 - Cas des branchements réalisés sur réseaux d'égout existants

Il est proposé de maintenir les conditions d'application du coût réel de réalisation des branchements. Ce coût est établi pour chaque branchement à partir du bordereau des prix remis par l'entreprise titulaire du marché de réalisation des branchements pour l'année en cours. Le taux de TVA réduit (5,5 %) est appliqué pour le raccordement des locaux à usage d'habitation de plus de deux ans, sous réserve de fourniture par le propriétaire de la déclaration sur l'honneur prévue par la circulaire du 14 septembre 1999.

2 - Cas des branchements réalisés dans le cadre d'extension du réseau d'assainissement

Le tarif bloqué depuis 1997 ne correspond plus au coût réel des travaux (28 % plus élevé sur les derniers chantiers). Aussi, il est proposé d'appliquer pour l'année 2001 l'évolution de l'index TP 01 sur l'année (7 %), ce qui porte le montant de la participation forfaitaire à 7 476 F HT (1 139,71 €), soit 8 941,30 F TTC (1 363,09 €). Ce montant est ramené à 7 887,18 F TTC (1 202,39 €) (TVA à 5,5 %) pour le raccordement des locaux à usage d'habitation de plus de deux ans, sous réserve de fourniture par le propriétaire de la déclaration sur l'honneur prévue par la circulaire du 14 septembre 1999.

C - Droits de branchements (PRE)

Il est proposé d'augmenter ce tarif inchangé depuis 1997 de 3 %, de façon à prendre en compte l'évolution du coût d'une installation d'assainissement autonome qui sert de référence à ce tarif :

* droit principal : 7 930 F HT (1 208,92 €), soit 8 366,15 F TTC (1 275,41 €) (TVA 5,5 %).

* droit supplémentaire : 3 965 F HT (604,46 €), soit 4 183,08 F TTC (637,71 €) (TVA 5,5 %), soit pour un immeuble comportant «n» logements (ou équivalents) :
7 930 F + (n-1) x 3 965 F HT. [1 208,92 € HT + (n-1) x 604,46 € HT]

Les droits de branchements (PRE) sont applicables aux immeubles neufs édifiés postérieurement à la mise en service de l'égout et aux travaux affectant les immeubles raccordés ou raccordables à l'égout lorsque le nombre de logements (ou équivalents) est augmenté par lesdits travaux.

D - Redevance de traitement des matières de vidange

Il est proposé de répercuter partiellement, à hauteur de 10 %, l'augmentation du coût de traitement à Port Douvot résultant de la mise en décharge en Centre d'Enfouissement Technique des boues d'épuration, soit un montant porté à 63,80 F HT (9,73 €), soit 67,31 F TTC (10,26 €) avec TVA à 5,5 %.

E - Prestations effectuées par le Service Assainissement pour le compte de tiers

Il est proposé de créer un tarif unique de traitement des effluents des collectivités voisines pour l'admission des eaux usées à Port Douvot, correspondant au coût de fonctionnement de l'installation, hors amortissement, y compris les charges d'évacuation des boues d'épuration : 1,00 F HT le m³ (0,15 €), soit 1,06 F TTC (0,16 €) avec TVA à 5,5 %.

Il est proposé de créer un tarif de traitement des boues issues des stations d'épuration des collectivités voisines correspondant au coût de fonctionnement de la filière boues de Port Douvot, soit 2 300 F HT (350,63 €) par tonne de matières sèches.

- Personnel

Personnel d'exploitation : augmentation de 3,36 % du coût horaire (inchangé depuis 1997), soit 154 F HT/heure (23,48 €).

- Véhicules

Il est proposé la reconduction sans changement du bordereau des coûts des véhicules, en simplifiant le barème par suppression des prix les moins utilisés :

série 2000 :	3,14 F HT/km	(0,48 €)
série 3000 :	6,00 F HT/km	(0,91 €)
série 4000 :	111,18 F HT/h	(16,95 €)
série 5000 :	21,79 F HT/km	(3,32 €)
série 7000 :	303,67 F HT/h	(46,29 €)

- Inspection vidéo

* équipe de 2 agents avec matériel IV : 701,72 F HT/heure (106,98 €)

* équipe de 2 agents avec matériel RDT : 328,22 F HT/heure (50,04 €).

XXVI - Taxe sur l'électricité

Il est proposé de fixer à 0,5338 F HT (0,08 €) le prix moyen du kwh taxable aux abonnés moyenne tension (- 1,91 %).

XXVII - Urbanisme

Taxe pour non-réalisation d'aires de stationnement - tarif proposé pour 2001 : 25 844 F (3 939,89 €) (réactualisé chaque année en fonction du dernier indice du coût de la construction connu - 2^{ème} trimestre 2000 : 1089).

XXVIII - Halte Nautique

Les tarifs sont fixés selon les périodes suivantes :

Haute saison (du 15/06/2001 au 16/09/2001)

Basse saison (du 16/09/2001 au 14/06/2002)

Tarif journalier (sans augmentation)

Catégories de bateaux selon la longueur	Haute saison		Basse saison	
	F	€	F	€
Moins de 6 mètres	18	2,74	10	1,52
De 6 à 8 mètres	25	3,81	15	2,29
De 8 à 10 mètres	35	5,34	20	3,05
De 10 à 12 mètres	45	6,86	25	3,81
Plus de 12 mètres	50	7,62	30	4,57

Electricité : 12 F par jour (1,83 €) (+ 20 %)

Douche : 8 F (1,22 €) (+ 14,28 %)

Taxe de séjour : 1 F (0,15 €) par jour et par personne.

Tarif mensuel (sans augmentation)

Catégories de bateaux selon la longueur		
	F	€
Moins de 6 mètres	150	22,87
De 6 à 8 mètres	200	30,49
De 8 à 10 mètres	250	38,11
De 10 à 12 mètres	300	45,73
Plus de 12 mètres	400	60,98

«**M. LE MAIRE** : Je pense que vous avez lu attentivement tous ces tarifs, on a essayé de faire en sorte qu'il y ait 1 - 1,5 - 2 % au maximum d'augmentation sauf peut-être dans quelques points particuliers que vous n'allez pas manquer de nous indiquer. Vous avez la parole si vous souhaitez poser quelques questions sur ces différents tarifs. Vous savez que nous les préparons assez tôt de façon à pouvoir cerner au plus près le projet de budget pour l'année suivante. C'est un exercice auquel nous participons tous ensemble chaque année.

M. RENOUD-GRAPPIN : J'aurais aimé savoir comment on peut justifier qu'au niveau des ordures ménagères, pour le traitement de la tonne à l'usine d'incinération, on puisse passer de 270 F actuellement à 470 F par tonne sachant que les Bisontins ont déjà bien regretté par le passé d'avoir des augmentations très importantes en ce domaine des ordures et j'aimerais savoir si cette augmentation va à nouveau se traduire par une augmentation sur les notes payées par les gens qui habitent Besançon ?

M. LE MAIRE : Ce n'est pas 470 F mais 460 F je crois. C'est la vérité des prix. Jusqu'à présent, nous faisons payer la tonne moins cher qu'elle nous revenait et nous avons proposé au SYBERT qui est chargé de faire payer aux communes qui apportent leurs déchets à l'usine d'incinération, une première étape à 350 F puis une deuxième à 460 F. Ils n'ont pas souhaité prendre le moyen terme, donc nous avons modifié ce rapport il y a 8 jours en mettant à 460 F.

Par ailleurs, cela n'entraînera rien par rapport à la redevance, bien au contraire je dirais puisqu'à 460 F la tonne, on va récupérer 1 200 000 F de plus sur les communes qui viennent apporter leurs déchets à l'usine d'incinération. Donc on aura un budget mieux à même d'être équilibré, le Premier Adjoint s'en réjouit d'ailleurs mais ça supposera qu'on emprunte moins. Le budget des déchets doit être équilibré alors on l'équilibre de cette façon mais là il n'y aura sur la redevance payée par les Bisontins que 1,5 % d'augmentation qui avait été prévu dans les préparations budgétaires».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des commissions concernées et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 3 abstentions, adopte ces tarifs.

Récépissé préfectoral du 26 décembre 2000.